

COMMUNE
DE
FEROLLES
45150

COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 07 octobre 2017, s'est réuni le vendredi 13 octobre 2017 à 20 heures, Salle du Conseil, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur David DUPUIS, Maire de Férolles.

Présents : M. BERTRAND Laurent, M. BOCQUEZ Olivier, M. BOITARD Jean François, Mme BRILLANT Nathalie, M. DELALOY Philippe, M. FARDEAU Bruno, Mme JANVRIN Anne-Marie, M. KIM Kech Meng, Mme MARPEAUX Jocelyne, Mme MOIZARD Dominique, Mme POPLAIN Sylvie, M. SORET Rémi.

Absents excusés : M. LEBOEUF Arnaud donne pouvoir à M. DUPUIS David, Mme THEBAULT Sidonie donne pouvoir à Mme POPLAIN Sylvie.

Le quorum étant atteint (article L. 2121-17 du CGCT), le Conseil Municipal peut délibérer.

M. BOCQUEZ Olivier est nommé Secrétaire de séance.

Le compte rendu du 15 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de procéder à la décision modificative suivante sur le Budget Commune – exercice 2017 - section d'investissement :

SECTION INVESTISSEMENT

- Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles
 - Article D 2131 - Frais d'études : 1 000,00 €
 - Article D 2033 - Frais d'insertion : 1 500,00 €
- Chapitre 21 - Immobilisations Corporelles
 - Article D 2151 - Réseaux de voirie : - 2 500,00 €

ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHÉ POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL

Conformément à la délibération du 09 juin 2017, il a été procédé à une consultation d'entreprises concernant la construction d'un bâtiment commercial. Les commissions municipales de travaux et d'appel d'offre ainsi que le Maître d'œuvre se sont réunis le 08 septembre 2017 pour l'ouverture des plis.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de l'étude des dossiers de consultation d'entreprises : cinquante-et-une offres ont été reçues pour les 13 lots concernés.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir les offres les mieux disantes :

Lot 1 : Maçonnerie Terrassement Ravalement	JALICON	45140 INGRÉ	106 500,00 € HT
Lot 2 : Charpente	EURL PETROT	45240 LA FERTÉ ST AUBIN	28 931,49 € HT
Lot 3 : Couverture	EURL PETROT	45240 LA FERTÉ ST AUBIN	29 572,77 € HT
Lot 4 : Menuiseries extérieures / Fermetures	GALIFRET	45430 MARDIÉ	35 500,00 € HT
Lot 5 : Menuiseries intérieures / Escalier / Bar	GALIFRET	45430 MARDIÉ	15 800,00 € HT
Lot 6 : Cloisons sèches / Isolation	SARL COELHO IMMOBILIER	45240 MARCILLY EN VILLETTE	31 573,29 € HT
Lot 7 : Sols scellés / Faïence sols minces	SARL CERA CENTRE	45140 ST JEAN DE LA RUELE	18 500,00 € HT
Lot 8 : Peinture	PEINTURE BEAUNOISE	45340 BEAUNE LA ROLANDE	11 252,57 € HT
Lot 9 : Plomberie sanitaires	ETP LEVEQUE	45300 PITHIVIERS	7 684,18 € HT
Lot 10 : Chauffage gaz / VMC	ETP LEVEQUE	45300 PITHIVIERS	6 835,50 € HT
Lot 11 : Electricité	SARL NORMI ELEC	45510 VIENNE EN VAL	15 000,00 € HT
Lot 13 : Serrurerie	GALIFRET	45430 MARDIÉ	22 700,00 € HT

Soit un montant total des travaux de 329 849,80 € HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- de retenir les entreprises citées ci-dessus,
- de rendre infructueux, le lot n°12 « Espaces Verts », pour cause de dépassement budgétaire.

Ces travaux seront financés à hauteur de 74% par la DETR (Dotation Equipements Territoires Ruraux), le contrat de Régional de Solidarité Territoriale via le Pays Sologne Val Sud, le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal et la réserve parlementaire.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR L'ÉQUIPEMENT DE CUISINE DU COMMERCE

Monsieur le Maire présente les offres reçues pour l'équipement de cuisine du commerce.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de retenir les deux entreprises suivantes :

- Pour le matériel de cuisine : ETP EICG de Sandillon 38 962,55 € HT
- Pour les hottes et ventilation : ETP THECHNI-GAINE de Sandillon 11 400,00 € HT

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE SECTEUR SCOLAIRE DE JARGEAU (SIIS)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la réactualisation des membres du SIIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide de procéder à l'élection des délégués qui représenteront la Commune de Férolles au SIIS.

Monsieur le Maire fait appel à candidatures,

Compte tenu du résultat du vote,

NOM	PRENOM	FONCTION	TITULAIRE ou SUPPLÉANT
Mme BRILLANT M. LEBOEUF M. BOITARD M. BERTRAND	Nathalie Arnaud Jean-François Laurent	Conseillère Municipale Conseiller Municipal Conseiller Municipal Conseiller Municipal	Titulaire Titulaire Suppléant Suppléant

Ont été élus délégué titulaire et suppléant de la Commune auprès du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Jargeau.

AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que les vannes de secteur du réseau d'eau potable ont été posées. Le compteur de sectorisation du Château d'eau sera installé très prochainement mais n'engendrera pas de coupure d'eau pour les administrés.
- Un poteau incendie a été remplacé Rue de la Charbonnière.
- Des travaux de réhabilitation du virage de la RD 951 au lieu dît de Boynes seront engagés par le Département à compter du 23 octobre 2017. Une déviation va être mise en place.
- Un courrier est adressé aux transports RÉMI afin de demander un second arrêt de bus dans le bourg de Férolles. Le seul arrêt de ligne régulière desservant l'ensemble de la commune se trouvant au lieu-dit Villiers.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'un administré relatif à un acte de cruauté envers un animal domestique par tir d'arme à feu. Il est rappelé que ce type de délit peut être sanctionné par une peine de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende (article 521-1 du Code Pénal).
- Demande de subvention du CERCIL. Cette demande sera transférée au CCAS.
- Courriers de remerciements de l'AFSEP (Association Française Sclérose En Plaque) pour le CCAS.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme POPLAIN informe le Conseil Municipal qu'il y a 16 inscrits au centre de loisirs pour les petites vacances de la Toussaint. Parmi les activités du programme, une sortie à Center Parc est organisée.
- M. KIM soulève le problème de vitesse excessive Route de Villiers. Suite à l'audit de sécurité réalisé conjointement avec le Conseil Départemental, plusieurs solutions d'aménagement vont être proposées à la Commission en charge des voiries.
- Mme MARPEAUX informe l'assemblée de sa visite de l'usine d'incinération d'Arrabloy, qui traite actuellement 75 000 tonnes de déchets (pour une capacité maximale de 78 000 tonnes).

Concernant le SICTOM, ce dernier a reçu les autorisations pour débiter les travaux de construction des déchetteries de Vienne en Val et d'Ouzouer sur Bellegarde.